

ANNEXE II

Grâce et interdictions

Toute loi, tout règlement ou toute directive ou principe mis en œuvre par l'église au cours de son histoire doit toujours être compris comme étant relatif à un temps ou un lieu particulier de l'histoire. En tant que tel, ceux-ci sont toujours susceptibles d'être révisés. En même temps, face à la réalité du péché et à l'imperfection des croyants jusqu'au retour de Jésus, les lois peuvent jouer un rôle important et le font afin d'aider le peuple de Dieu à être transformés à l'image de Christ, tant au niveau individuel que collectif. L'église doit donc discerner par l'Esprit les impératifs appropriés quant au comportement chrétien dans tel ou tel contexte. Il est utile, sur la base d'une herméneutique pentecôtiste reconnaissant la valeur didactique et exemplaires des récits narratifs, d'observer deux occasions dans la vie de l'église du NT où la question de la grâce et des interdictions fut abordée : (1) la question des règles particulières pour les païens dans l'église qui fut la raison du Concile de Jérusalem; (2) la question de la consommation de viandes associées au culte païen.

Le Concile de Jérusalem : Le premier « congrès général » de l'église eut lieu pour répondre à la question de la nécessité ou non que les païens soient circoncis et obéissent ainsi à la Loi mosaïque afin d'être sauvés et inclus dans la fraternité chrétienne (Actes 15.1, 5). Des témoignages significatifs¹ furent apportés au concile par Pierre, Barnabas et Paul. Pierre, qui avait été conduit par une révélation de Dieu au sujet de la nourriture « impure » (Actes 10), raconta comment il fut envoyé pour prêcher l'évangile aux païens et fut témoin de la venue du Saint-Esprit sur eux comme au Jour de la Pentecôte. Barnabas et Paul rapportèrent quant à eux les signes et les prodiges miraculeux que Dieu fit parmi les païens tandis qu'ils recevaient l'évangile. Jacques ajouta à ces témoignages un passage de l'Écriture tiré d'Amos 9 qu'il interprétait comme une prophétie concernant l'inclusion des païens au sein du peuple de Dieu. La décision prise par les participants au concile fut que les païens n'avaient pas à devenir juifs avant de devenir chrétiens. Exiger qu'ils se conforment à la Loi mosaïque, selon Pierre, reviendrait à placer sur le cou des disciples « un joug que nos pères et nous-mêmes nous n'avons pas été capables de porter » (Actes 15.10). De plus, ajouta-t-il : « C'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, de la même manière qu'eux » (15.11). Dans ce sens, l'église choisit alors d'écarter tout obstacle non nécessaire qui pourrait, selon les propos de Jacques, « créer des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu » (15.19). Toutefois, en même temps, le concile de l'église décida de nommer quatre interdictions (lois) que les païens devenus des croyants devraient respecter après s'être détournés des idoles pour se tourner vers Dieu :

« ...qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles, de l'inconduite, des animaux étouffés et du sang. » (Actes 15.20, 29)

S'il peut y avoir un débat quant aux raisons de ces quatre interdictions en particulier, le fait qu'ils aient ainsi établi des règles pour les chrétiens d'origine païenne soulève plusieurs points utiles à notre réflexion. *Premièrement*, l'église a compris que leur décision (quant à ce qui était permis et ce qui était défendu) ne contribuait pas au salut – « puisqu'il a purifié

leurs cœurs par la foi (15.9) et « c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés » (15.11). *Deuxièmement*, leur décision avait pour but de faciliter la participation des païens à la communauté chrétienne (15.19) sans placer sur eux trop de fardeaux inutiles comme conditions pour être affiliés à la fraternité (15.28). *Troisièmement*, l'église a imposé ces restrictions aux païens en étant convaincue que cela était approprié (15.29). Cet acte démontre que l'église du NT considérait les « lois » (ou règles) comme revêtant une importance pratique et une utilité face à la réalité présente, le tout en accord avec les grands desseins de Dieu. *Quatrièmement*, ces quatre interdictions n'étaient pas arbitraires, purement pragmatiques, ou fondées dans le seul but d'éliminer un comportement immoral (l'immoralité sexuelle est en fait la seule interdiction morale explicite de cette liste), mais elles étaient directement liées à des activités associées à l'idolâtrie. Autrement dit, ces interdictions serviraient de repères et de « garde-fous » pour les chrétiens d'origine païenne, assurant et préservant en quelque sorte une identité, distinguant ces païens croyants de leurs voisins idolâtres². *Cinquièmement*, ces interdictions servirent aussi à permettre aux croyants païens de jouir de la fraternité avec les croyants juifs (comme impliqué dans 15.21). Il fut ainsi demandé aux païens de faire des concessions à cause de leurs nouveaux frères et sœurs, afin qu'ils puissent fraterniser ensemble, sans que les lois alimentaires soient un sujet de tension³. Il est intéressant de voir qu'il fut demandé aux jeunes croyants, peut-être plus faibles, de faire un sacrifice en faveur des sensibilités des croyants juifs qui étaient pourtant peut-être plus avancés dans la foi. *Sixièmement*, le processus créatif de prise de décision et le consensus de l'église ont été rendus possibles par la présence constante de l'Esprit qui accorda la sagesse nécessaire face à cette situation (15.28).

(2) Le problème de la viande sacrifiée aux idoles. La deuxième illustration de la façon dont l'église a concilié grâce et interdictions concerne un sujet abordé lors du Concile de Jérusalem : le fait de manger des viandes sacrifiées aux idoles. Un chrétien pouvait-il en manger ou pas? Paul écrit en détail dans deux de ses lettres (1 Corinthiens 8.1-3; 10.14-11.1; Romains 14), indiquant le sérieux de la chose parmi les premiers chrétiens⁴.

Le sujet est pertinent à notre réflexion car il traite de questions en rapport avec les libertés et les restrictions dans la vie chrétienne. Il affirme que certaines règles religieuses ne s'appliquent pas à tous les croyants, mais qu'elles constituent des questions d'opinion sur lesquelles les chrétiens peuvent ne pas être d'accord (Romains 14.1). Dans 1 Corinthiens, Paul aborde en fait deux questions reliées entre elles : (1) savoir si le croyant peut participer à des repas dans des temples païens, et (2) si un croyant peut manger des viandes sacrifiées aux idoles en dehors du temple et de ses dépendances⁵. Dans le premier cas, si Paul est d'accord pour dire que les idoles ne sont rien (réaffirmant que Dieu est seul Créateur), il insiste sur le fait que les croyants ne doivent pas participer à tout ce qui a lieu dans un endroit associé au culte des idoles, puisque tout cela est lié à l'activité démoniaque (1 Corinthiens 10.14-22). Cette décision est en harmonie avec celle d'Actes 15 : éviter toute participation dans des activités qui sont antichrétiennes par nature.

La solution au deuxième problème est quelque peu plus complexe. Certains croyants, ceux à la conscience plus « faible », croient qu'il est mal de manger de la viande sacrifiée aux idoles, où que ce soit (même dans une maison) du fait qu'elle a été associée à l'idolâtrie (1

Corinthiens 8.7, 9, 10, 12; voir Romains 14.1-2, « faible dans la foi »). D'autres, dont la foi est plus forte, ne voient pas de problème à manger une telle nourriture (Romains 15.1). De plus, le faible a tendance à juger (condamner) les actes des forts, tandis que les forts tendent à être arrogants envers les faibles, allant jusqu'à être un mauvais exemple qui pourrait les inciter à prendre part à des activités, telles que manger de la viande sacrifiée aux idoles, qui pourraient être interprétées comme montrant du respect ou constituer un hommage envers une idole (Romains 14.1-4; 1 Corinthiens 8.9-13). Dans les Romains, Paul rappelle aux croyants que, du fait que Dieu seul est juge, la condamnation ni l'arrogance ne serait une position acceptable (Romains 14.6-12).

La solution de Paul n'est pas particulièrement dogmatique. Il demande aux croyants, en particuliers aux forts, de faire preuve de discernement et d'agir par amour à l'égard des autres croyants, allant jusqu'à sacrifier leurs droits personnels pour le bien de la communion. Sans rentrer dans les détails, ce qui est utile pour notre réflexion, ce sont les éléments théologiques que Paul utilise pour élaborer ses exhortations.

Premièrement, Paul puise ses propres convictions dans une solide doctrine de la création. Paul peut affirmer : « Or, tout ce que Dieu a créé est bon, et rien n'est à rejeter, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces, car tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière » (1 Timothée 4.4-5), et encore : « Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quoi que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu » (1 Corinthiens 10.31). Les êtres humains peuvent donc jouir de la création d'une façon qui plaît à Dieu; après tout, la création est le royaume de Dieu qui est bon. En même temps, Paul peut aussi affirmer que, si « tout m'est permis », toute activité humaine n'est pas « utile »; en fait, les croyants ne devraient pas se laisser « asservir » par quoi que ce soit de la création (1 Corinthiens 6.12; cf. 10.23)⁶. Paul tient les mêmes propos dans 1 Corinthiens 10.23 mais en suivant cette fois le raisonnement suivant : « Que personne ne cherche son propre intérêt, mais celui d'autrui », indiquant une autre perspective de la liberté personnelle, « ne cherchant pas son propre intérêt, mais celui d'autrui » (10.24).

Sur le principe, tout ce qui fait partie de la création peut être utilisé pour le bien. Dans le cas des viandes sacrifiées aux idoles, Paul pouvait en manger en étant reconnaissant; il ne pense pas non plus qu'il devrait être jugé par les autres pour cet acte en lui-même (1 Corinthiens 10.29-30). En même temps, Paul reconnaît que les croyants vivent dans une réalité encore brisée dans laquelle des gens croient par ignorance que ces idoles sont réelles, et que les forces démoniaques sont à l'œuvre pour garder les gens dans la crainte et détruire la communion. Il a donc besoin d'être prudent afin de ne pas offenser leur conscience.

En aucun cas Paul plaide-t-il en faveur du fait qu'il serait acceptable que les croyants les plus faibles vivent dans l'ignorance. Ceux qui sont faibles dans la foi ont besoin de grandir, de mûrir dans leur compréhension de la réalité théologique de ce que signifie vivre dans la création de Dieu. Mais le processus vers la maturité ne consiste pas seulement à acquérir une certaine connaissance intellectuelle, et la conscience peut être affectée si quelqu'un se livre des activités sans être animé de réelles convictions (1 Corinthiens 8.7; Romains 14.23).

Deuxièmement, Paul utilise sa christologie qui souligne le rôle suprême de l'amour et du sacrifice tel qu'exemplifié par Jésus. Son appel aux chrétiens forts à renoncer à leur liberté pour le bien des autres est fondé sur le modèle que Jésus nous a donné, lui qui « n'a pas cherché ce qui lui plaisait » (Romains 15.3). Il avertit les croyants de veiller à ce que l'exercice de leur liberté « ne fasse pas tomber dans le péché ceux qui sont mal affermis dans la foi » (1 Corinthiens 8.9, version Semeur). Il leur rappelle aussi que le frère plus faible qui pourrait être blessé est une personne « pour qui Christ est mort » (8.11) et que cette blessure qui est infligée au faible est en fait « pécher contre le Christ lui-même » (8.12). Le but ultime de la ressemblance à Christ, en particulier à son amour, doit dicter le comportement du chrétien, et non la préservation de ses droits personnels; le croyant doit donc se discipliner dans ce sens (1 Corinthiens 8.1-3; 9.24-27; Romains 15.1-3). Sans controverse, la loi ultime pour tous les chrétiens est la loi de Christ qui nous amène à renoncer à tout pour les autres :

« Car, bien que je sois libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, afin de gagner le plus grand nombre. Avec les Juifs, j'ai été comme Juif, afin de gagner les Juifs ; avec ceux qui sont sous la loi, comme sous la loi – et pourtant je ne suis pas moi-même sous la loi – afin de gagner ceux qui sont sous la loi ; avec ceux qui sont sans loi, comme sans loi –et pourtant je ne suis pas moi-même sans la loi de Dieu, mais sous la loi de Christ – afin de gagner ceux qui sont sans loi. J'ai été faible avec les faibles, afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toute manière quelques-uns. Je fais tout à cause de l'Évangile, afin d'y avoir part. » (1 Corinthiens 9.19-23)

Notes

¹ Actes 10–15 met en évidence l'afflux de païens dans l'église. L'église du premier siècle fut confrontée à des défis quant à savoir quoi faire face à cette nouvelle sorte de croyants, y compris comment ceux-ci pouvaient intégrer l'église. L'épisode d'Actes 15 règle cette question.

² Ben Witherington propose un point de vue intéressant en suggérant que les interdictions ne visent pas tant à savoir si telle nourriture est défendue, mais plutôt à éviter de fréquenter des lieux et de prendre part à des activités associées à l'idolâtrie païenne, ces païens s'étant désormais tournés vers le Dieu véritable. *The Acts of the Apostles: A Socio-Rhetorical Commentary* (Grand Rapids: Eerdmans, 1998), 460-466.

³ James D. G. Dunn, *The Acts of the Apostles*, 1st U.S. ed., Narrative Commentaries (Valley Forge: Trinity Press International, 1996), 202, 204; William H. Willimon, *Acts, Interpretation, a Bible Commentary for Teaching and Preaching*, Atlanta: John Knox Press, 1988, 130-132.

⁴ La discussion de Paul sur les viandes sacrifiées aux idoles dans 1 Corinthiens va en fait de 8.1 à 11.1, avec des exemples personnels et bibliques pour défendre sa position.

⁵ La participation aux repas du temple était une activité sociale courante, et la viande qui avait été sacrifiée aux idoles était fréquemment vendue sur les marchés. Voir Leon Morris, *1 Corinthians, Revised ed., The Tyndale New Testament Commentaries, 7*, ed. Leon Morris, Grand Rapids: Eerdmans, 1985, 120-121.

⁶ Paul n'exprime pas forcément une opinion personnelle quand il dit: « Tout m'est permis » (1 Corinthiens 6.12), puisqu'il semble que c'était probablement un slogan parmi les Corinthiens, slogan que Paul leur renvoie comme une figure de rhétorique. Voir Morris, *1 Corinthians*, 95.